



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

N° 20/2025 – FONDS DE CONCOURS 2025 CCLGV - PHASE 1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 69/05/2017 en date du 18/05/2017 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon et notamment les dispositions incluant la Commune de LES SALLES SUR VERDON comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération n°2025-046 de la CCLGV en date du 3 avril 2025 attribuant les fonds de concours à la commune de LES SALLES SUR VERDON d'un montant de 10 950€.



Madame Le Maire présente les équipements à acquérir et à soumettre au fonds de concours de la CCLGV :

	FONDS DE CONCOURS CCLGV (HT)	AUTOFINANCEMENT (HT)	TOTAL (HT)
REFECTION COUR DE L'ECOLE (retrait des haies et pose de claustras)	5 502.50€	5 502.50€	11 005€
ACQUISITION GYROBROYEUR SERVICE TECHNIQUE	937.08€	937.08€	1 874.17€
ACQUISITION ET INSTALLATION SYSTEME VIDEOPROJECTION + WIFI SALLE DES FETES	2 074€	2 074€	4 148€
INSTALLATION SYSTEME VIDEOSURVEILLANCE ACCUEIL CAMPING MUNICIPAL	784.20€	784.20€	1 568.40€
TOTAL	9 297.78€	9 297.78€	18 595.56€

Plan de financement prévisionnel :

- CCLGV – fonds de concours : 9 297.78€ (50 %)
- Autofinancement : 9 297.78€ (50 %)

Le montant total des équipements est estimé à 18 595.56€ HT

Le reliquat disponible (1 652.22€ HT) sera utilisé ultérieurement en 2025 lors d'une phase 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet d'acquisition d'équipements définis ci-dessus

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon en vue de participer au financement de ces équipements

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette opération

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

